

Initiatives ministérielles

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, je rappelle encore une fois l'article du Règlement qui stipule que l'on ne doit pas identifier les députés par leur nom à la Chambre.

[Traduction]

M. Fontana: Monsieur le Président, je suis désolé d'avoir mentionné le nom de la députée. Je vais plutôt mentionner la circonscription de la députée, Winnipeg-Sud.

Pour reprendre son expression, je dirai que les gens en ont assez d'elle et de son gouvernement. Il n'y a absolument aucun doute là-dessus. Ils auront finalement la chance aux prochaines élections de montrer au gouvernement ce qu'ils en pensent. Ils lui signifieront que son tour est terminé, et ce ne sera pas trop tôt.

On a bâclé le processus. Les conservateurs n'ont aucun respect pour la démocratie. Ils n'ont pas voulu entendre les gens qui ont des intérêts en jeu dans ce projet de loi, les personnes hospitalisées, les médecins, les consommateurs et les fabricants de médicaments génériques. On en a discuté trois heures et demie, quatre heures. Je siégeais à ce comité et je dois dire que j'étais très gêné, en tant que parlementaire, parce que c'était absolument dégoûtant de voir que l'on réservait à cette mesure un traitement aussi expéditif. Je ne peux pas blâmer la population d'être sarcastique envers tout le processus.

Parlons-en du processus. En 1987, un projet de loi semblable a été déposé à la Chambre. Les libéraux l'ont débattu longtemps et fermement, non seulement à la Chambre, mais aussi au Sénat. Le gouvernement a penché en faveur de la modification de la Loi sur les brevets pour ce qui est des médicaments, et certains compromis ont été faits. Le gouvernement a dit: «Il faut faire des changements parce que nous vivons dans un monde en changement.» Nous nous sommes rendus à ses raisons, quoique sans grand enthousiasme. On nous a dit qu'il fallait aller de l'avant. Qu'est-il arrivé?

• (1310)

On était censé réévaluer le projet de loi C-22 en 1996, neuf ans après son entrée en vigueur, pour voir quelles avaient été les conséquences réelles de ce projet de loi ainsi que ses répercussions sur le Canada sous le rapport des prix, entre autres. Ceux-ci ont grimpé. C'est un fait établi.

Des experts ont témoigné des effets du projet de loi C-22. Que fait le gouvernement conservateur alors? Il prétend devoir présenter le projet de loi C-91 pour modifier le projet de loi C-22 parce que celui-ci était incomplet. Pourquoi une telle mesure est-elle devenue nécessaire? Parce que le GATT, l'ALENA ou les impéra-

tifs de la restructuration du marché mondial l'imposent, soutient le gouvernement. Foutaises!

Même le GATT reconnaît la souveraineté des États et prévoit une période de transition. Ce n'est donc pas à cause du GATT qu'il nous faut modifier la loi et cela, pas à compter de demain, mais rétroactivement au 20 décembre 1991 par-dessus le marché. Est-ce à cause de l'ALENA? Il y a des dispositions dans cet accord qui prévoient une période de transition de dix ans aux Mexicains et aux Américains pour modifier leurs lois et les rendre conformes à l'Accord de libre-échange nord-américain. Pourquoi ne pas nous en prévaloir?

Nous sommes contre l'ALENA, de ce côté-ci de la Chambre, et nous n'en démordrons pas. Nous allons nous opposer à cet accord jusqu'à ce qu'il soit enfin abandonné. On s'attendrait à tout le moins à ce que le gouvernement mette à profit certaines des possibilités qu'offre son propre accord.

En ce qui concerne la restructuration du marché mondial dans l'industrie pharmaceutique, ne rêvons pas en couleur. Les experts s'entendent pour dire que—et même M. Eastman l'a dit—les intérêts étrangers, les multinationales vont faire le gros de la R-D dans leur pays d'origine. Bien sûr que le Canada fait de la R-D.

Mon collègue de London—Middlesex a dit que les universités faisaient de la recherche, de même que l'Université Western Ontario. Disons clairement quel genre de recherche il se fait au Canada. Il ne se fait pas assez de recherche fondamentale. Seulement 26 p. 100 des travaux se font en recherche fondamentale, qui est la plus créative, car elle consiste à mettre au point de nouveaux produits. Nous faisons de la recherche clinique. C'est bien beau, mais ce n'est pas suffisant. Il faut que le Canada accentue sa présence dans le secteur innovateur et créatif qu'est la mise au point de nouveaux médicaments. Il ne faut pas seulement faire des essais cliniques pour les entreprises pharmaceutiques ayant leur siège à l'extérieur du pays. Nous voulons profiter des aspects positifs de tout cela.

Jetons un coup d'oeil aux réalisations du Canada. À bien des égards, le Canada trouve toujours un moyen terme entre les intérêts divergents. Il a trouvé une solution qui lui est propre, soit le système de la licence obligatoire. Il est le seul pays du monde à avoir ce système qui fonctionne très bien. Le président élu des États-Unis veut étudier la question. Les groupes de consommateurs américains se sont également penchés sur ce système. Il est efficace, il met en équilibre les exigences et les besoins en matière de protection des brevets, d'une part, et la nécessité de la concurrence et des innovations chez les fabricants de produits génériques, d'autre part. Nous avons mis au point une solution unique qui pourrait servir de modèle dans le monde, comme le fait notre système de gestion de l'offre en agriculture.